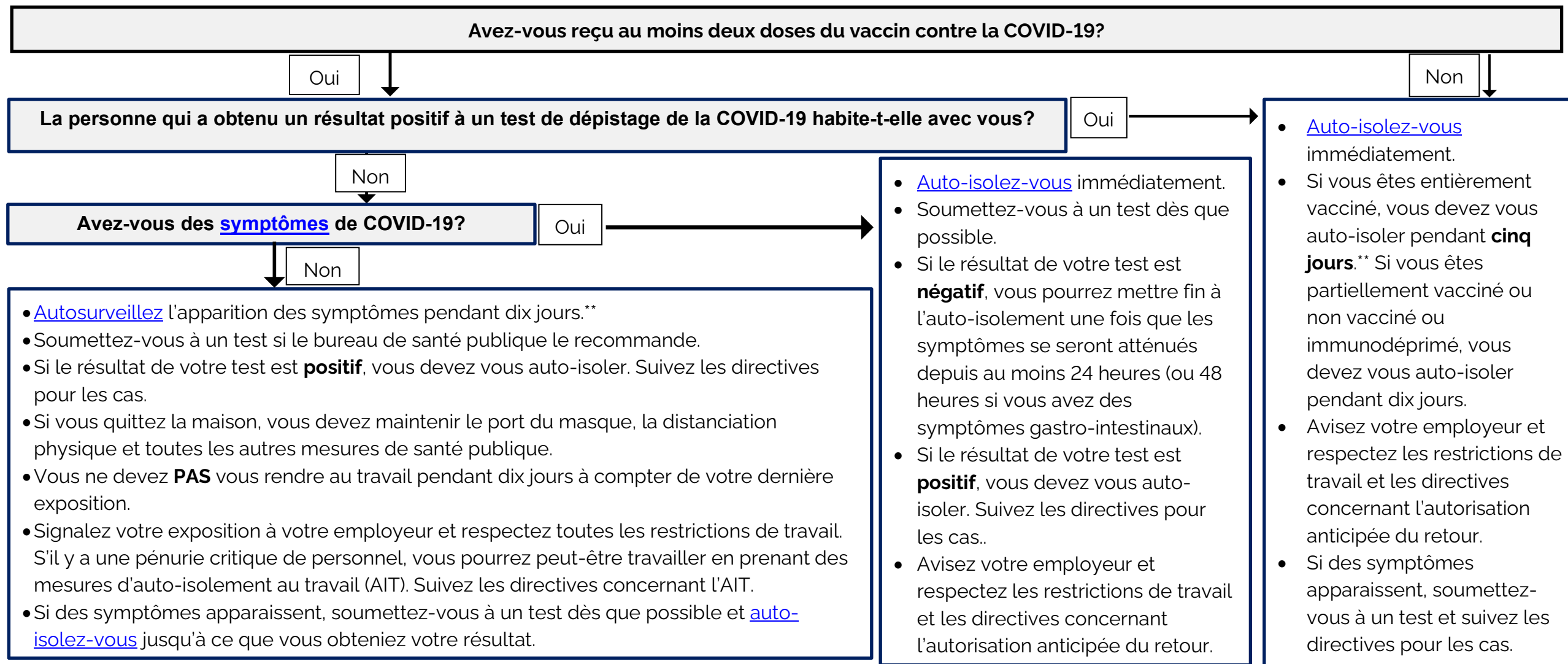


**Vous avez été exposé à une personne qui a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test PCR ou test moléculaire ou antigénique rapide) et vous travaillez dans l'un des milieux à risque élevé.\* Que faire maintenant?**



\* Les milieux à risque élevé comprennent ceux des ambulanciers paramédicaux, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, ceux des travailleurs de la santé qui prodiguent des soins à des personnes immunodéprimées et les lieux d'hébergement collectif.

\*\* Après cinq jours d'auto-isollement, ne vous présentez PAS au travail avant que dix jours ne se soient écoulés après votre dernière exposition. Signalez votre exposition à votre employeur et respectez toutes les restrictions de travail. **Remarque** : Dans le contexte de la propagation du variant omicron, les personnes qui ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage au cours des 90 derniers jours et qui ne sont pas entièrement vaccinées ne sont **pas** considérées comme équivalant à des personnes entièrement vaccinées.